



RETOUR AUX RACINES POUR LES DOUELLES ET TONNEAUX

Appel à projet d'aménagements innovants en forêt de Tronçais



Date limite de réponse : 11 janvier 2020



Douelles : pièces en chêne qui forment avec d'autres un fût

Maître de chai : Responsable de la cave, le maître de chai assure l'élevage du vin, de l'entrée du raisin dans la cave, jusqu'à sa mise en bouteille.

1) Contexte général

Le présent projet s'inscrit dans un partenariat entre la maison Martell et l'Office National des Forêts. L'ONF gère les forêts publiques et procède à la vente des bois issus de ces forêts. Martell, grande maison de Cognac, produit des spiritueux parmi les plus prestigieux au monde.

Entre Martell et l'ONF se situe le monde de la tonnellerie. La complexité et l'équilibre d'un grand cognac ne laisse pas de place au hasard. Au fil des ans, le savoir-faire et l'expérience des maîtres de chai ont mis en lumière l'importance du vieillissement en fût dans l'élaboration des grands crus, et l'influence des tonneaux dans la révélation des arômes.

Si la qualité d'un vin dépend de sa provenance et du savoir-faire du vigneron, il en est de même pour la qualité des tonneaux. Au-delà d'être de simples contenants étanches, le bois apporte des arômes aux vins tout en affinant les tanins.

Mais, même si un chêne présente toutes les qualités pour devenir un fût, les tanins qu'il libère diffèrent, comme les essences forestières (chêne sessile et pédonculés), d'un territoire à l'autre. Parmi ces territoires, Tronçais est reconnue pour être l'un des plus prestigieux de France.

Dans le monde de la tonnellerie, Tronçais est synonyme d'un produit exceptionnel. Le chêne sessile domine dans ce massif de 10 500 ha. Les bois de Tronçais traduisent un terroir particulier couplé à des techniques sylvicoles et un savoir-faire des forestiers acquis au fil des siècles. Issus de rangs serrés dès leur jeune âge, les chênes pousseront lentement comme au ralenti offrant au bois un grain fin. Il est appelé ainsi car les cernes témoignent d'une croissance lente et régulière. La maison Martell privilégie pour ses fûts l'utilisation du chêne sessile à grain fin.

Pendant des jours, des semaines, des mois, des années, l'eau de vie va patienter dans ces fûts aux grains fins en prenant le temps d'absorber ses arômes.

Dans ce contexte est né un lien très étroit entre Martell, la forêt de Tronçais et l'ONF.

Mais Tronçais, forêt prestigieuse et très visitée subit, au fil des ans, une détérioration du sol par tassement au pied des arbres remarquables.

Comment l'arrêter ?

Et si nous rendions à la forêt ce que nous lui avons emprunté ? Ainsi est né le projet « Retour aux racines pour les douelles et tonneaux » ou comment à l'aide de tonneaux et douelles proposer un aménagement innovant, une œuvre qui permette à la fois de protéger les arbres, tout en s'imprégnant de la notion de cycle, de temps longs, de savoir-faire.

1.1) L'ONF

L'office national des forêts est un établissement public chargé de la gestion des forêts publiques. Avec près de 11 millions d'hectares de forêts publiques dont 4,6 Mha en France métropolitaine elle est le premier gestionnaire de France.

Valoriser, gérer durablement et préserver les forêts sont les maîtres mots de ses missions.

L'ONF gère à la fois les forêts des établissements publics tel que les communes, départements, régions mais aussi les forêts de l'Etat, dites forêts domaniales.

1.2) Forêt Domaniale de Tronçais : Forêt D'exception et arbres remarquables

La forêt de Tronçais, gérée par l'ONF, est une forêt domaniale française située dans l'Allier, dans une région naturelle appelée le « Bourbonnais ». Considérée comme l'une des plus belles chênaies d'Europe, elle est principalement constituée de chênes sessile.

On attribue souvent la création de Tronçais à Colbert. Sous son impulsion, la forêt a été bornée pour la mettre à l'abri des riverains mais elle était parcourue par des coupes rases de proche en proche durant 50 ans. Il a fallu 40 ans pour pouvoir les reprendre. Les premiers aménagements datent de 1835 et engagent les premières régénérations. La succession des aménagements permettent un renouvellement progressif de la forêt sur 175 ans dans des peuplements de plus en plus gros dont la futaie Colbert constitue le dernier vestige. Ce sont ces peuplements qui ont marqué l'inconscient collectif et assis la réputation de la forêt de Tronçais avec des chênes à grains fins de gros diamètres.

Les forestiers ayant hérité d'arbres exceptionnels, ont poursuivi une gestion qui maintient une très grande qualité de bois d'œuvre et surtout un patrimoine unique. Tronçais, c'est un témoignage de savoir-faire sur plusieurs générations.

En 2018, Tronçais recevait le label « Forêt d'exception ». Ce label distingue l'excellence de la gestion de forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité et de bois de grandes valeurs.

Au-delà d'être une forêt d'exception, Tronçais est un héritage précieux et prestigieux à transmettre aux générations futures. C'est une vitrine nationale des forêts d'exception et son rayonnement dépasse le simple monde forestier et national.

Dans l'imaginaire collectif, Tronçais rime avec de grands chênes élancés, droits et majestueux qui méritent d'être mis en avant. Parmi ces arbres, certains se distinguent plus particulièrement et font l'objet d'un traitement particulier : les arbres remarquables.

Véritables ambassadeurs, il convient de préciser qu'il existe à Tronçais 2 types d'arbres remarquables :

- 25 arbres remarquables au sens arbres prestigieux à dimensions exceptionnelles
- 24 arbres remarquables au sens arbres particuliers, qui apparaissent plutôt comme des curiosités

Ces arbres remarquables sont les symboles de Tronçais avec une notoriété propre à chaque individu. Ils sont les piliers du patrimoine culturel forestier.

1.3) La maison Martell

L'histoire de la plus ancienne des grandes Maisons de cognac débute en 1715 lorsque Jean Martell, âgé de 21 ans, quitte Jersey, dans les îles anglo-normandes, pour s'installer à Cognac et fonder la Maison Martell.

Trois siècles plus tard, la Maison est reconnue dans le monde entier pour la finesse et l'élégance de ses cognacs, fruit de l'excellence d'un savoir-faire et d'une exigence de qualité sans compromis.

L'exigence Martell fait la part belle au goût et met en valeur l'expérience du métier. Un savoir-faire transmis de génération en génération pour créer des cognacs servis et appréciés dans le monde entier à bord de l'Orient Express, du Concorde, ou lors d'expéditions polaires et de noces royales.

Aujourd'hui, Martell rime avec raffinement à la française, tradition d'un savoir-faire, exigence du meilleur pour l'excellence de ses cognacs.

2) Objectif du projet

Extrêmement fréquenté par le public, la forêt de Tronçais est parfois victime de son succès. Etre désigné comme arbre remarquable confère un statut « de monument » de la forêt. Lorsque le public se rend à Tronçais, il souhaite voir la futaie Colbert désormais remplacée par la futaie Colbert 2 et les arbres remarquables.

Certains d'entre eux, par leurs situations géographiques, leurs dimensions exceptionnelles et / ou leurs particularités sont plus visités que d'autres. Ainsi, le piétinement répété des visiteurs contribue au tassement des sols qui provoque l'asphyxie des petites racines de surface et à la mise à nue du système racinaire. A la longue, cette dégradation peut devenir préjudiciable pour l'arbre.



Racines dénudées

Sol dépourvu de végétations

Dans le cadre de la démarche « Tronçais, forêt d'exception », l'ONF et les acteurs du territoire ont souhaité réfléchir à des **aménagements pour protéger et valoriser les arbres remarquables**.

L'objectif du projet est de concevoir et mettre en place des équipements aux abords de cinq arbres remarquables afin de :

- **Protéger leurs systèmes racinaires du tassement du sol par piétinement répété**
- **Proposer un aménagement, un équipement qui se voudra fonctionnel, novateur et artistique**
- **Rappeler la notion de retour à la forêt**

2.1) Les arbres retenus

Au nombre de 5 arbres pour 4 sites, chaque aménagement sera différent pour chaque arbre. Les arbres retenus sont :

- Le chêne Charles Louis Philippe (site 1)
- Le chêne Emile Guillaumin (site1)
- Le chêne pilier (site 2)
- Le chêne carré (site3)
- Le Stebbing II (site 4)

Voir carte Annexe 1

2.2) Ce qui est attendu pour chaque arbre

La fonction première de ces installations est de **protéger le système racinaire du tassement du sol. A chaque arbre, un aménagement unique pour le valoriser dans son environnement immédiat.**

Pour tous les arbres sauf le chêne carré, les équipements pourront soit tenir à distance les visiteurs, soit permettre un accès jusqu'au tronc via un système permettant de protéger les racines (exemple : une passerelle, copeaux pour absorber les chocs ou autre).

Même si les douelles et tonneaux auront une part belle dans chaque équipement, ils ne sauraient être l'unique matière première.

Chaque aménagement devra s'inspirer et rappeler les thèmes chers à la maison Martell et à l'ONF : un savoir-faire, les temps longs, le bois, notion de cycle et de retour à la forêt.

Cette valorisation est à réfléchir arbre par arbre, avec une dimension artistique, novatrice et originale. L'idée est de rendre à la forêt ce que l'homme lui a emprunté tout en faisant écho aux savoir-faire des forestiers, de la tonnellerie et de la maison Martell.

2.3) Ce qui est spécifique à chaque arbre :

➤ **Site 1 : chêne Emile Guillaumin et Charles Louis Philippe**
Ces deux chênes, situés à proximité de la route départementale, cohabitent depuis plus de 300 ans. Un sentier de quelques centaines de mètres les relie.

Avant d'être écrivain, Emile Guillaumin était un fermier de l'Allier. Il a participé à la création d'un des premiers syndicats paysans pour défendre les métayers des grands propriétaires. « La vie d'un simple » reste certainement son roman le plus connu.

Charles Louis Philippe, né à Cérilly, est issu des milieux pauvres. Fils de sabotier, il a pu poursuivre ses études grâce à une bourse. A Paris il mène une vie modeste ou il publiera quelques textes critiques dans la revue blanche. Son roman le plus célèbre demeure « Bubu de Montparnasse ». Il est aussi un des membres fondateurs de la nouvelle revue française, revue littéraire de critique française, toujours publiée à ce jour.

S'inspirer sans copier

Ces deux chênes qui leurs sont dédiés constituent un seul site d'aménagement compte tenu de leur proximité.

L'aménagement proposé pour ce lot devra être propre à chaque chêne tout en prenant en compte cette similitude. Le sentier peut lui aussi faire l'objet d'aménagements à l'appréciation de chaque candidat.

Pour le chêne Louis Philippe, l'équipement protégera l'arbre sur un rayon de 6m, incluant un alisier, laissant un accès au tronc ou non, à l'appréciation du candidat. Dans le cas d'un accès au tronc, l'équipement devra protéger les racines d'un tassement de sol (ex : passerelle, copeaux ect...).

Pour le chêne Emile Guillaumin le rayon attendu est de 3m50 ce qui correspond aux limites du sentier et laissant un accès au tronc ou non, à l'appréciation du candidat. Dans le cas d'un accès au tronc, l'équipement devra protéger les racines d'un tassement de sol (ex : passerelle, copeaux ect...).

Site 2 : Le chêne pilier

Le plus grand de la forêt de Tronçais, ses dimensions, rectitude, cylindricité, finesse d'écorce sont exceptionnelles et font de lui un chêne emblématique mais encore peu visité. Tel un pilier d'un monument antique, ce type d'arbre force l'admiration et témoigne de la qualité de Tronçais. Il traduit la capacité des forestiers à reconstituer une forêt, il y a un peu plus de 200 ans.

L'aménagement attendu **démarrera juste après la passerelle qui enjambe le fossé depuis le parking** et incitera le visiteur à cheminer jusqu'au chêne pilier. Dans l'équipement proposé, la possibilité d'accéder au tronc (tout ou partie) sera laissé au choix du candidat. Dans le cas d'un accès au tronc, l'équipement devra prévoir de protéger les racines d'un tassement de sol (ex : passerelle, copeaux ect...).

L'actuelle protection (plessis) sera démontée. Le rayon de protection attendu variera de 2 à 4m avec possibilité d'inclure les 2-3 hêtres environnants.

➤ Site 3 : Le chêne carré

Initialement surnommé la Tour Eiffel en raison de sa forme parallépipédique de la base de son tronc, ce chêne pédonculé marquant une ancienne limite de coupe de bois trouve son origine dans la première moitié du XVII^e siècle, et fut classé en 1931. Les bucherons et forestiers remarquaient et nommaient des arbres aux formes particulières. Il n'en reste qu'un : le chêne carré. C'est pour cette raison qu'il est souvent appelé « le dernier arbre des bucherons ».

Pour des raisons de sécurité liés à des problèmes sanitaires, l'aménagement proposé devra tenir le public à distance et « interdire » l'accès jusqu'au tronc.

➤ Site 4 : Le chêne Stebbing

Selon les cartes et écrits, il est nommé Stebbing ou Stebbing II. Le chêne Stebbing 1 fut classé en 1951 mais disparu en 1961. Il fut aussitôt remplacé par le Stebbing 2 d'où la confusion parfois dans son appellation.

Avec son fût droit et bien élagué, il est probablement parmi les plus beaux chênes de Tronçais. Il a été baptisé en mémoire du directeur de l'école forestière d'Edimbourg qui séjournait chaque année en forêt de Tronçais avec ses meilleurs élèves de l'école forestière.

Diamètre à protéger : 4 m porté à 5 m après débroussaillage. Dans l'équipement proposé, la possibilité d'accéder au tronc (tout ou partie) sera laissé au choix du candidat. Dans le cas d'un accès au tronc, l'équipement devra protéger les racines d'un tassement de sol (ex : passerelle, copeaux ect...).

2.4) A propos des aménagements

- Ils pourront être créés et assemblés en atelier ou directement sur place à l'appréciation des candidats. Dans le cas de créations et montages sur place, la logistique est à la charge des porteurs de projets (organisation, location de locaux, matériels, ect...)
- La matière première (douelles, tonneaux, fûts, cerclages) sera mise à disposition par la maison Martell en forêt de Tronçais (lieu de livraison à définir). **La livraison de cette matière première depuis Tronçais au lieu de création est à la charge de chaque candidat.**
- **Même si les douelles et tonneaux auront une part belle dans chaque équipement, ils ne sauraient être l'unique matière première.**
- **Les équipements proposés devront résister aux intempéries. Leur durée de vie sera au minimum de 5 ans.** Ils doivent être conçus en intégrant une usure inévitable.
- Sécurité : Les aménagements ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (chute, coupure,...).
- Ils seront respectueux des lieux, de l'environnement que ce soit dans sa conception, son installation et son fonctionnement.

3) Qui peut répondre ?

Le projet s'adresse à toutes personnes et structures issues du design, de l'art, les fabricants de signalétiques et mobiliers touristiques, ingénieurs, architectes, charpentiers, paysagistes...

Les projets mutualisant plusieurs domaines d'interventions ou mettant en avant la transversalité, mise en réseau et partenariat seront particulièrement appréciés.

3.1) Comment répondre ?

Chaque candidat ou équipe constituée peut répondre **pour un ou plusieurs sites**. Dans tous les cas, pour répondre, chaque candidat devra renvoyer **un dossier numérique** constitué de :

- A) La fiche de candidature dûment remplie (annexe 2).
- B) Justificatif de SIRET ou d'une attestation de cotisation à l'AGESSA pour les artistes.
- C) Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- D) La fiche projet (annexe 3). **Une fiche projet doit être remplie pour chaque site** comportant une note d'intention du projet, ses motivations, les détails techniques (information sur les matériaux, quantité de douelles, tonneaux, foudres, cerclages, démarche pour valoriser les douelles, tonneaux et cerclages, les ancrages, la résistance, etc).
- E) Une présentation du parcours de chaque candidat ou entreprise intervenant sur le projet (CV, expériences, diplômes, cursus, expositions pour les artistes et/ou résidence) accompagné de visuel de réalisations.
- F) Un photomontage ou esquisse du projet présentant le projet en situation.
- G) Un budget du projet en grande masse comprenant les frais de création, de réalisation, hébergement, restauration, coûts des matériaux, de livraison si nécessaire, frais divers etc. La somme ne doit pas dépasser les montants développés dans le présent cahier des charges.
- H) Un courrier attestant que le projet est libre de droit et que son image peut être médiatisée.

Précision sur le dossier

Chaque dossier devra être rédigé en français . **Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.**

Le dossier numérique est uniquement envoyé par WeTransfer à : BE63@onf.fr
Le nom du dossier qui sera cité en objet du mail doit être sous la forme suivante :
« Nom du candidat _prénom_ SITE_N°..._TRONCAIS_2019 »
Exemple : « DUPONT_Marc_Site_N°2_TRONCAIS_2019 »

3.2) Si je veux répondre pour plusieurs sites ?

Vous pouvez choisir de répondre à l'équipement de plusieurs sites. Dans ce cas, votre dossier sera constitué des mêmes pièces que cités précédemment mais vous devrez fournir **une fiche projet par site.**

Le nom du dossier qui sera cité en objet du mail doit être sous la forme suivante :
« DUPONT_Marc_SITE_1_3_4_TRONCAIS_2019 » dans le cas où vous répondez pour les sites 1-3 et 4.

3.3) Sélection des projets

Chaque projet sera apprécié selon différents critères à savoir :

Critère d'appréciation	Pourcentage
Protection du système racinaire dans le temps	45 %
Référence	15 %
Durabilité et sécurité	15 %
Dimension novatrice et artistique	25 %

➤ 4 retenus

Le jury appréciera tout particulièrement les projets intégrant à la fois une dimension fonctionnelle (protection du sol) et une dimension artistique avec les composantes liées au projet (notion de temps longs, de retour à la forêt, de prestige).

3.4) Calendrier

Phase 1 : 11 janvier 2020 – Date limite des dépôts de candidature

Phase 2 : 10 février 2020 – Sélection du ou des candidats

- A la suite des résultats, les candidats se verront verser la subvention qui leur est attribuée comme suit : 1^{er} versement de 40% à la notification de la sélection

Phase 3 : Livraison au plus tard le 29 mai 2020

- Le ou les équipements seront livrés et finis d'installer au plus tard le 29 mai 2020. C'est à cette livraison que le chantier sera considéré comme réceptionné. Cette réception déclenchera le 2^{eme} versement de 60%.

Tout retard de livraison pourra faire l'objet de pénalités qui se présenteront sous forme d'une minoration voire d'une annulation du second versement le cas échéant.

Phase 3 : 1^{er} juin 2020 – inauguration en présence du ou des candidats.

3.5) Ce que doit couvrir les sommes versées

Le budget sera géré entièrement par le ou les candidats. Il doit couvrir l'intégralité des dépenses dédiés au projet à savoir

Conception, réalisation, fourniture et mise en place de l'œuvre (création, achat des matériaux complémentaires, logistique et transport de l'aménagement depuis son lieu de création jusqu'au site d'installation)

- Les déplacements liés au projet
- Restauration et hébergements
- La réalisation d'un texte de présentation de sa démarche artistique
- Evacuation et recyclage des déchets liés à la création du projet

4) Droits à l'image et propriété intellectuelle

En s'inscrivant, le candidat ou l'équipe candidate accepte que son image et son ou ses projets soient médiatisés dans la presse et/ou dans différents lieux et entreprises, ainsi que par le biais de publication(s) et/ou d'exposition(s). Le candidat ou l'équipe candidate **rédigera un courrier signé attestant de ce point.**

Le projet proposé par les candidats doit être **un projet original libre de tous droits** de propriété intellectuelle reconnue à un tiers. L'organisateur du concours décline toute responsabilité à ce sujet. De ce fait, le ou les candidats devront vérifier ce fait attentivement.

Tout manquement relatif à cet aspect pourra faire l'objet d'une disqualification. Par ailleurs, l'organisateur du concours se réserve la faculté de suspendre toute publication ou toute exposition des projets qui contreviendraient aux dispositions régissant la propriété intellectuelle.

5) Jury et commission consultative

La co-présidence du jury sera assurée par un représentant de l'ONF et un représentant de la maison Martell.

Une commission consultative sera constituée d'un représentant de la communauté de communes du Pays de Tronçais, d'un membre de l'office du tourisme, d'un représentant de la société des amis de la forêt de Tronçais, d'un membre de l'association Mémoire de Cérilly.

Elle aura pour mission de faire une proposition de lauréats selon les critères cités précédemment et s'assurera de la cohérence entre la dimension artistique et l'esprit de la forêt de Tronçais en tant que forêt d'exception.

6) Prix

Pour le site N°1 : 14 000 €

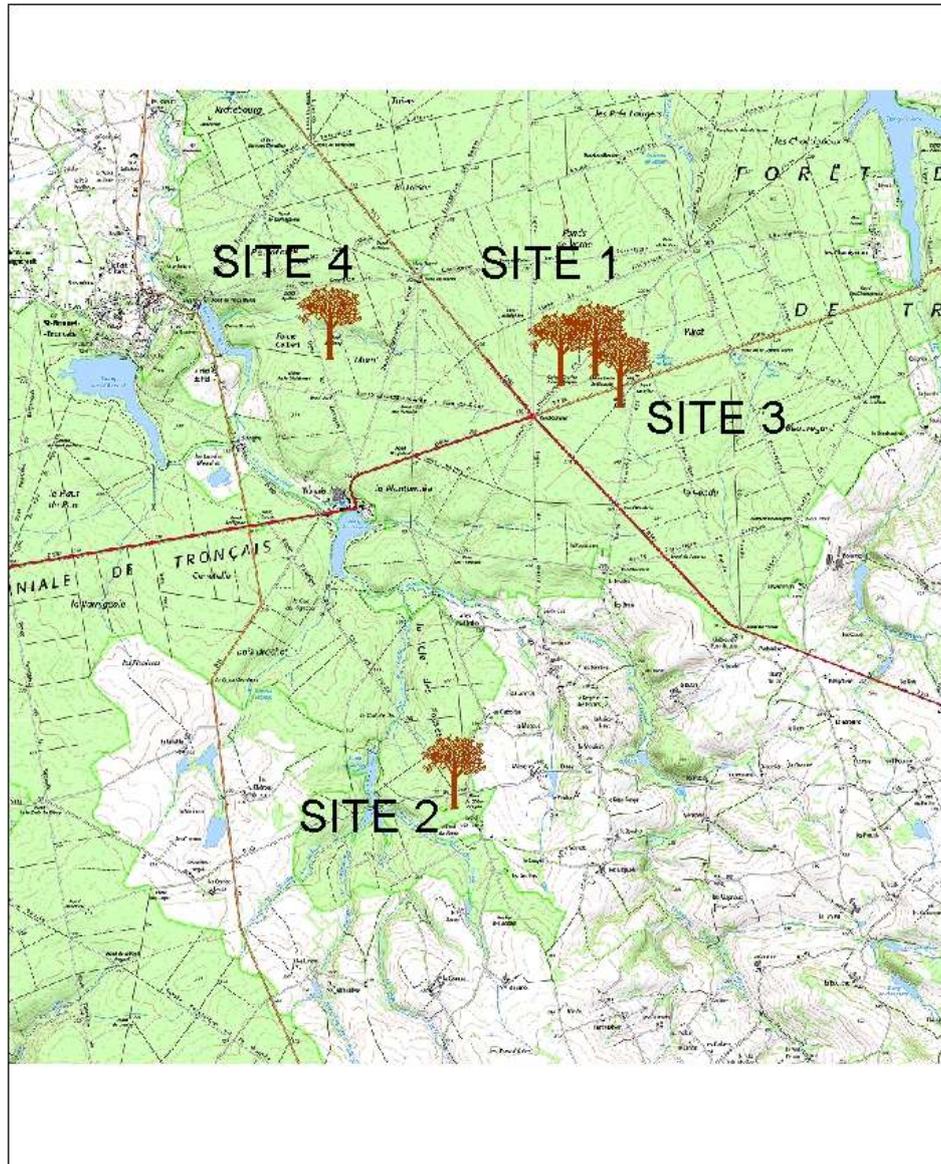
Pour le site N°2 : 12 000 €

Pour le site N°3 : 9500 €

Pour le site N°4 : 8500 €

Annexe 1

CARTE DES ARBRES REMARQUABLES A PROTEGER



**SITE 1 : Chêne Emile Guillaumin
et Charles Louis Philippe**

SITE 3 : Chêne carré

SITE 2 : Chêne pilier

SITE 4 : Chêne Stebbing

Annexe 2

FICHE CANDIDATURE (1 fiche par projet)

Nom du dossier : (exemple DUPONT_MARC_SITE N°1_TRONCAIS_2019 »

Renseignements administratifs :

Nom du porteur de projet ou de la structure (dans le cas de regroupement, donner le nom de la personne qui représente le mieux/plus le projet) / **raison sociale** :

N° de SIRET (Joindre une copie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois) :

Adresse :

Email :

Tel :

Nom du représentant légal (tel que désigné dans le Kbis) :

Adresse (si différente de la précédente) :

Autres personnes rattachées au projet

Nom – Prénom	Fonction	Email	Tel

En cas de candidatures présentées par plusieurs personnes morales différentes, chaque personne morale doit fournir la présente page

Annexe 3

FICHE PROJET (1 fiche par site)

Note d'intention (Précisez notamment quelles techniques pour protéger les racines, en quoi votre proposition est innovante, quelle est votre démarche, son originalité ...):

Vos motivations pour ce projet, ce site (votre intérêt pour ce projet):

Annexe 3

FICHE PROJET (suite)

Volume approximatif des douelles, tonneaux, cerclages à prévoir :

Veillez trouver ci-dessous un tableau reprenant les caractéristiques des douelles et cerclage. Merci de préciser la quantité souhaitée pour votre projet.

Nom	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Epaisseur (en cm)	Diamètre (en cm)	Quantité totale mise à disposition*	Quantité souhaitée
Douelles	De 142 à 280	De 5 à 20 cm	De 3.5 à 5	Non concerné	Environ 1000 pièces	
Cerclage	Non concerné	De 6 à 7.5 cm	De 5 à 7 mm	De 240 à 375	Environ 100 pièces	

* : Il s'agit de la quantité totale mise à disposition par le mécène pour l'ensemble des projets

Matériaux et techniques utilisés (autres que les douelles, tonneaux, cerclages par exemple expliquer les ancrages, la résistance, quelles techniques pour une durabilité à au moins 5 ans) :

Quelle organisation prévoyez-vous pour la réalisation de votre aménagement (montage en atelier, sur site, location de local, de matériel...)

Fournir un visuel (photomontage, esquisse du projet) - Les fiches projets sans visuels ne seront pas retenus

A RETENIR

DATE LIMITE D'ENVOI : 11 janvier 2020

Livraison des projets : 29 mai 2020

ADRESSE MAIL : BE63@onf.fr avec en objet :

« Nom du candidat _prénom_ SITE_N°..._TRONCAIS_2019 »

Pas d'envoi courrier – Uniquement des dossiers numériques

Une fiche projet par site

Liste des pièces à fournir :

- A) La fiche de candidature dûment remplie (annexe 2).
- B) Justificatif de SIRET ou d'une attestation de cotisation à l'AGESSA pour les artistes.
- C) Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- D) La fiche projet (annexe 3). **Une fiche projet doit être remplie pour chaque site** comportant une note d'intention du projet, ses motivations, les détails techniques (information sur les matériaux, quantité de douelles, tonneaux, foudres, cerclages, démarche pour valoriser les douelles, tonneaux et cerclages, les ancrages, la résistance, etc).
- E) Une présentation du parcours de chaque candidat ou entreprise intervenant sur le projet (CV, expériences, diplômes, cursus, expositions pour les artistes et/ou résidence) accompagné de visuel de réalisations.
- F) Un photomontage ou esquisse du projet présentant le projet en situation.
- G) Un budget du projet en grande masse comprenant les frais de création, de réalisation, hébergement, restauration, coûts des matériaux, de livraison si nécessaire, frais divers etc. La somme ne doit pas dépasser les montants développés dans le présent cahier des charges.
- H) Un courrier attestant que le projet est libre de droit et que son image peut être médiatisée.

Tout dossier incomplet sera rejeté

Renseignements possibles auprès de M FOUCAUD Lilian

Tel: 06 27 75 01 14

Mail : lilian.foucaud@onf.fr